

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2003)
Heft: 165-166

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les cantons

VOTATIONS CANTONALES ET COMMUNALES

ZURICH

Les électeurs du canton ont approuvé un crédit de 652 millions de francs pour mieux relier la vallée de la Glatt à la ville et à l'aéroport. Quelque 555 millions sont destinés à la construction d'un tram, le reste à des mesures d'aménagement du trafic routier. La première étape du projet devrait être achevée en 2006, la dernière en 2010.

Par ailleurs, les propriétaires zurichois ne devront plus communiquer le loyer précédent lors d'un changement de locataire. Les citoyens ont accepté, par 56,5 % des voix, cette innovation votée par le Grand Conseil.

BÂLE-VILLE

L'impôt sur les successions a vécu. Les citoyens ont accepté à deux contre un une initiative de l'association des propriétaires visant à l'abolir. Bâle-Ville est le dix-neuvième canton à abolir l'impôt sur les successions. Il subsiste dans sept cantons dont le Jura, Vaud et Genève.

URI

Les Uranais ont accepté la nouvelle loi sur les horaires des magasins, qui autorise une vente nocturne jusqu'à 21 h par semaine. Mais ils ont rejeté la nouvelle loi sur le financement de la gestion des déchets et eaux usées, qui instaurait notamment le principe pollueur-payeur et une péréquation entre communes.

SAINT-GALL

Les Saint-Gallois ont rejeté de justesse (50,4 %) la révision de la loi sur les ouvrages hydrauliques. Les opposants lui reprochaient de cimenter le règlement actuel imputant les coûts de protection contre les inondations aux riverains.

SCHAFFHOUSE

Les citoyens ont rejeté une nouvelle loi sur l'énergie qui introduisait le principe du pollueur-payeur et visait la promotion de constructions plus économes et le décompte individuel du chauffage. Elle n'allait pas assez loin pour la gauche, et trop loin pour l'UDC.

NEUCHÂTEL

Les citoyens de la ville de Locle ont accepté de justesse, avec un écart de 126 voix (3 %), une initiative fiscale communale favorable à une baisse des impôts, lancée par les libéraux et les radicaux. L'Exécutif et le Parlement communal combattaient le projet qui diminuera les recettes de 675 000 francs. Des initiatives semblables ont été lancées à La Chaux-de-Fonds, en ville de Neuchâtel et au niveau cantonal.

BERNE

Les citoyens de la ville de Berne ont dit non à une révision du règlement sur les droits politiques. L'article le plus contesté était le financement des partis politiques en fonction de leur nombre de voix (5 centimes par suffrage).

EN BREF

VALAIS

- Une collision entre deux avions de tourisme s'est produite sur le glacier de la Rosablanche. Les deux appareils, des Piper, se sont percutés alors que l'un atterrissait sur le glacier et que le second en décollait. Au total, quatre personnes étaient à bord des deux avions. Deux d'entre elles ont dû être hospitalisées à Sion.
- Plusieurs mois après l'introduction de la solution de délai, aucun avortement n'a eu lieu dans le haut-Valais. Les hôpitaux de Brigue et Viège refusent de pratiquer l'interruption de grossesse. La cantonalisation prévue devrait résoudre le problème.

ZURICH

- La brigade des stupéfiants a découvert une plantation souterraine de chanvre de 120 m² en ville de Zurich. Les deux propriétaires d'un magasin de mode, des Suisses âgés de 30 et 44 ans, ainsi qu'un Croate de 35 ans, ont été arrêtés. Plus de 6 500 plants pour un poids total d'une centaine de kilos ont été saisis. Les policiers ont été mis sur la piste après avoir appris que le magasin de vêtements avait vendu de la marijuana à des jeunes de moins de 16 ans.
- Des centaines de caméléons, de grenouilles, de hérissons et de geckos menacés de disparition sont morts lors d'un transport par avion entre Madagascar et Zurich. Les bêtes auraient été exposées à des températures trop basses à Paris. Une grande partie des 1 800 bêtes, en partie destinées à un zoo zurichois, a survécu. Mais toutes étaient fortement refroidies. Certaines souffrent d'engelures.

- De plus en plus de personnes désirent que leurs cendres soient dispersées dans la nature après leur mort, a constaté la ville de Zurich. Pour faire face à cette demande, elle a ouvert sa première forêt-cimetière publique, la première de Suisse. La nouvelle parcelle compte 3,3 hectares.
- L'aéroport de Zurich a enregistré une nette baisse de trafic au troisième trimestre 2002. Le nombre de passagers a reculé de 16,9 % à 5 282 692 personnes.
- Les policiers zurichois sont de plus en plus confrontés à des menaces et des violences. Depuis l'an 2000, les cas ont doublé chaque année. L'an dernier, 409 plaintes pour menaces et violences ont été enregistrées. Les quartiers à problèmes se situent autour de la Langstrasse.

NEUCHÂTEL

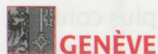
- La Cour d'assises de Neuchâtel a infligé des peines de deux ans de prison à deux ressortissants turcs de souche kurde, qui avaient agressé à coups de couteau les membres d'un clan rival. L'un des prévenus n'a jamais pu tolérer l'idylle naissante entre sa propre fille et celui qui allait devenir sa victime. Les membres des deux familles se sont disputés. La querelle a dégénéré en rixe, qui s'est déroulée au milieu de la foule.
- Sept éoliennes de 93 mètres de haut pourraient bientôt tourner dans le ciel neuchâtelois à Crêt-Meuron, près de la Vue-des-Alpes. Le Département cantonal de la gestion du territoire a levé toutes les oppositions. Il lui aura fallu plus d'un an pour statuer. Un recours au Tribunal administratif est encore possible.

Dans les cantons



JURA

• Le Parlement jurassien s'est prononcé hier en faveur de la gratuité des primes d'assurance maladie de base dès le troisième enfant. Les députés ont adopté à l'unanimité un postulat en ce sens déposé par le PDC. Le coût de cette mesure peut être estimé pour 2003 à environ 5,3 millions de francs.



GENÈVE

• Les Genevois pourraient de nouveau se prononcer d'ici à 2005 sur l'octroi de droits politiques aux étrangers sur le plan communal. L'association "J'y vis j'y vote" a décidé de lancer deux initiatives conjointes pour renforcer ses chances de succès. L'une vise à accorder le droit de vote et d'éligibilité communal aux étrangers établis en Suisse depuis huit ans, l'autre se limite au droit de vote. La récolte des signatures (10 000 sont nécessaires) a débuté en mars.

• La dette de l'État de Genève s'est creusée en 2002. À la fin de l'année, elle était proche de 10 milliards de francs contre 9,2 à fin 2001. Ce résultat s'explique notamment par un retard dans l'encaissement des impôts dû à la récente réforme fiscale.

• Le cardon épineux genevois pourrait devenir le premier légume protégé par une AOC. L'association Cynara a déposé une demande d'enregistrement, publiée dans la *Feuille officielle suisse du commerce*. L'appellation d'origine contrôlée vaudrait pour le légume frais en plante ou découpé, ainsi que pour les conserves en bocaux. La variété "cardon argenté épi-

neux de Plainpalais", seule autorisée pour la production, a été sélectionnée par les immigrés protestants fuyant la France pour Genève après la révocation de l'Édit de Nantes, en 1685.

• C'est le socialiste Charles Beer qui succédera à Micheline Calmy-Rey au Conseil d'État genevois. Avec 49,4 % des voix, il a devancé le radical François Longchamp (41,8 %) et l'UDC André Reymond (8,8 %).



BÂLE

• Un policier bâlois qui avait tué un voleur de voiture en août 2001 sur le sol français devra répondre de ses actes devant la justice française. Le second policier impliqué a bénéficié d'un non-lieu, les coups de feu

mortels ne provenant pas de son arme. Le procès devrait se dérouler au cours du second semestre 2003. Le policier est poursuivi pour violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

• L'activité des quatre ports bâlois sur le Rhin a subi le contrecoup du marasme de l'économie, l'an dernier. Les transbordements ont reculé de 4,4 % à 8,254 tonnes par rapport à 2001.



GRISONS

• Les dégâts constatés sur les troupeaux et le gibier dans la région de la Surselva ont été commis par un loup. Il s'agit du deuxième loup dont la présence est avérée dans le canton. La présence et l'origine italienne du loup

ont été établies par analyse de l'ADN de crottes.



TESSIN

• Un routier britannique s'est vu infliger une amende record de 5 000 francs. La police routière tessinoise l'a intercepté alors que son camion n'avait pratiquement plus de freins. En outre, son chargement dépassait largement la limite autorisée.

• Fermé depuis décembre, le tunnel ferroviaire du Monte Olimpino II, entre Chiasso et Côme, n'est pas près de rouvrir. De récentes analyses ont montré que la galerie s'était affaissée de plusieurs millimètres. Longue de 7,8 km, la galerie se situe au-dessus d'un cours d'eau souterrain à l'origine de ce tassement.



FORMULAIRE D'ABONNEMENT

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Signature

Au prix de : 1 an 42 € (275,50 FF)

2 ans 75 € (491,97 FF)

Abonnement de soutien 60 € (393,57 FF)

Étranger/Par avion/... : nous consulter

Règlement par chèque bancaire ou postal,

libellé à l'ordre de : **SUISSE MAGAZINE**

À renvoyer à : **DIP 18-24 Quai de la Marne**

75164 Paris cedex 19



ZOUG

- Le député au Grand Conseil zougais Heinrich Ulmann (PRD) a décidé de renoncer à son mandat avec effet immédiat. Le 9 février dernier, il avait menacé de son arme deux jeunes qui jetaient des boules de neige contre sa maison.



THURGOVIE

- Quatre des six huskies ayant mordu quatre enfants à Stettfurt seront euthanasiés. Les deux autres seront placés chez de nouveaux propriétaires. Le couple de huskies le plus âgé, parents des quatre chiens nés de deux portées, n'est pas agressif. Leurs petits représenteraient par contre un risque même après traitement et castration.

- Un Macédonien de 21 ans et un Yougoslave de 22 ans ont repêché un sexagénaire des eaux glacées du lac de Constance, dans le port d'Albon. Le retraité de 67 ans avait glissé d'un ponton. Vêtu de lourds habits d'hiver, il se serait certainement noyé sans le secours des deux jeunes gens, qui l'ont sorti de l'eau depuis la jetée. En état d'hypothermie, il a été transporté à l'hôpital.



ARGOVIE

- Un réacteur a été arrêté dans la centrale nucléaire de Beznau. Un défaut sur une soupape a été constaté lors d'un contrôle de routine. Il n'y a aucun danger pour l'homme et l'environnement. Aucune radioactivité anormale n'a été constatée dans les environs suite à l'incident, a indiqué le service de sécurité de la centrale. La cause exacte du défaut n'est pas encore claire.



FRIBOURG

- Fribourg est sur les rails pour rejoindre Neuchâtel et le Jura en matière de vote et d'éligibilité des étrangers au niveau cantonal. La Constituante fribourgeoise a accepté de faire le pas. Une petite majorité de 62 voix contre 57 s'est dégagée en faveur de l'extension de la citoyenneté active au niveau cantonal pour les étrangers domiciliés depuis au moins cinq ans à Fribourg et au bénéfice d'un permis C.

- L'écusson suisse arboré sur des vestes noires comme un signe de domination est désormais interdit au Cycle d'orientation (ÇO) de la Gruyère, à Bulle. Les pantalons rappeurs sont également prohibés. La direction veut "éviter les provocations racistes". La mode des tee-shirts rouges à croix blanche n'est pas visée, à moins qu'ils ne soient portés comme provocation à l'encontre des élèves étrangers.



SOLEURE

- L'ancien parlementaire soleurois Oswald von Arx a été condamné à huit mois et demi de prison avec sursis pour avoir envoyé des lettres anonymes de menaces à deux journalistes. Il n'avait pas supporté que les médias parlent de sa condamnation pour ivresse au volant.



BERNE

- Un ouvrier autrichien de 35 ans est décédé dans un accident de chantier au tunnel du Lötschberg. Il a été renversé par un véhicule de chantier. Depuis le début de la construction du tunnel de base du Lötschberg en 1994, deux mineurs sont décédés

dans des accidents de travail.

- Les élèves francophones du canton de Berne pourront apprendre le suisse alémanique à l'école. Le gouvernement cantonal a adopté une modification de l'ordonnance sur l'école obligatoire. Des leçons facultatives ad hoc seront proposées dès le début de l'année scolaire 2003-2004. Cette offre s'adresse en priorité aux élèves de la 5^e à la 9^e année scolaire des écoles francophones de Bienne et d'Évilard et de l'École cantonale de langue française à Berne.



VAUD

- L'écologiste François Marthaler a perdu. Sa proposition d'augmenter la pression fiscale sur les grandes

fortunes du canton a été refusée par 69 voix contre 53 et 4 abstentions. Le député estimait raisonnable de demander un effort supplémentaire aux contribuables très riches. Sans fixer de barème, François Marthaler proposait une ponction supplémentaire au chapitre de l'impôt sur la fortune comme cela se fera à Genève. Objectif : renflouer les caisses de l'État dont la dette atteint 9 milliards.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET

N. B. Les francs mentionnés sont des francs suisses.

Si vous souhaitez contribuer à donner à notre pays sa place au sein de la famille européenne

Si vous voulez construire avec nous l'avenir européen de la Suisse

Rejoignez

PANEUROPE



SUISSE



PANEUROPE SUISSE
Case postale 3279
CH-1211 Genève 3

Fax : 0041 22 793 99 71

E-mail : paneurope.suisse@bluewin.ch

Homepage : www.paneuropa.org

CCP Genève 12-20441 - 1 • Compte UBS 465.674.00.W